Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026024-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/024 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°36*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

Objet : 7.1 Décision budgétaire
Information – Délégations du Maire

M. le Maire informe l'assemblée des virements de crédits effectués au titre de la fongibilité des crédits de l'exercice 2025 :

SECTION INVESTISSEMENT

ENVELOPPE DISPONIBLE AVANT VIREMENT (Après certificat administratif fongibilité des crédits 2025-01)				
TAUX AUTORISÉ : 7.5 %		**159 462 €**		
SECTION INVESTISSEMENT				
		Virement à effectuer		
Programme / article	Montant	Montant	Programme	Article
953/21828	- 43800.00 €	+ 25 700.00 €	104	21828
		+ 18 100.00€	112	2188

SOLDE DES CREDITS DISPONIBLES APRES VIREMENT	
Section investissement	**115 662 €**

Situation des comptes après opérations :

Programme / chapitre n° + article	**Libellé programme**	**Disponible avant certificat**	**Montant du virement de crédit**	**Disponible après certificat**
104	Matériel de transport	+ 2 500.00	+ 25 700.00	+ 28 200.00
112	Installation sportives	+ 29 190 .71	+ 18 100.00	+ 47 290.71
953	Véhicule mobilité solidaire	+ 44 400.00	- 43 800.00	+ 600.00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026024-DE

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** à l'unanimité, de ces informations.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC